

## Vie scientifique

# « Environnement et interdisciplinarité : enjeux, démarches et retours d'expériences »

## Compte rendu de journée d'étude (Arras, 16 mars 2006)

Philippe Boudes

Sociologue, Université Paris 10, CNRS, LADYSS, Bât. K, 200 avenue de la République, 92001 Nanterre cedex, France

Après s'être intéressés, en 2005, aux discours sur l'environnement des géographes, des philosophes et des économistes<sup>1</sup>, les organisateurs M. Galochet et V. Morel (géographes, EA 2468, Dynamique des réseaux et territoires), O. Petit et J. Longuépée (économistes, Études et recherches économiques interdisciplinaires de l'Artois) et le réseau Développement durable et territoires fragiles (DDTF) ont souhaité que cette seconde journée d'étude sur l'environnement et l'interdisciplinarité soit à la fois complémentaire et conclusive sur ce thème.

C'est pourquoi, outre les allocutions d'ouverture et de clôture, le programme comprenait trois temps. Il s'agissait d'aborder cette fois l'environnement dans les discours sociopolitiques, historiques, du droit et des sciences de gestion. Ces apports théoriques furent suivis de la relation de deux exemples de recherche interdisciplinaire dans la région Nord-Pas-de-Calais, puis d'une table ronde réunissant la sociologie, l'histoire des sciences et la géologie sur le thème du « regard croisé entre sciences humaines et sociales et sciences de la vie et de la terre ».

Un tel panorama des enjeux autour des recherches sur l'environnement et de l'interdisciplinarité nous autorise à ne pas revenir sur le détail des communications, mais à aborder directement ce qui nous a semblé constituer le point fort de cette journée : la réflexion historique sur l'émergence des formes tant disciplinaires

qu'interdisciplinaires de l'approche de l'environnement, et sur les bouleversements qu'elles ont apportés. Bien que ce ne fût pas l'objet du colloque, la séparation entre ces trois temps – théorique, empirique, réflexif – dans la journée a permis d'apprécier cette dichotomie entre, d'un côté, un environnement que chaque discipline se sent tenue de prendre en considération en raison de la charge sociale dont il est investi et, de l'autre, une interdisciplinarité salvatrice allant jusqu'à se substituer à un projet de société global. Tous les intervenants se sont situés peu ou prou par rapport à ces deux thèmes.

### Environnement : de la contrainte intradisciplinaire à la négociation interdisciplinaire

Bien que la plupart des participants aient situé leur exposé dans un contexte historique, B. Villalba (politiste, Lille II), traitant de « l'environnement dans le discours sociopolitique », a su particulièrement souligner la rupture qui s'est produite dans la perception de l'environnement par les sciences sociales. Avant les années 1970, cette thématique reste un élément résiduel dans l'explication des phénomènes sociaux et, plus généralement, dans les recherches en sciences sociales. Les questions environnementales n'existent pas en tant que telles ; il s'agit soit de problèmes naturels, traités par les sciences de la vie et de la Terre, soit de problèmes sociaux, abordés par les disciplines compétentes. La multiplication des mobilisations civiles, politiques, scientifiques, et ceci à toutes les échelles, a contraint la science politique, tout comme les sciences de gestion et le droit, à appréhender l'environnement au même titre que leurs autres objets et thèmes d'étude.

Auteur correspondant : [pboudes@u-paris10.fr](mailto:pboudes@u-paris10.fr)

Philippe Boudes est doctorant au laboratoire d'Analyse des problèmes sociaux et de l'Action collective (LAPSAC) à l'université V. Segalen Bordeaux II.

<sup>1</sup> On trouvera un compte rendu publié par la revue *Développement durable et territoires* à l'adresse électronique suivante : <http://developpementdurable.revues.org/document1688.html>, ainsi que dans *Natures Sciences Sociétés*, 14, 3 (2006), 303-305.

C'est ici que les avis divergent selon les communicants. Pour A. Moroncini (science de la gestion, Université de Mons-Hainaut), les sciences de gestion ont su intégrer l'environnement en développant, par exemple, des systèmes de management environnemental (SME), en élargissant les cercles de justification des entreprises à tous les acteurs sociaux et à leurs desiderata, au lieu de se cantonner aux seuls actionnaires. Il en est de même pour les sciences juridiques : pour F. Jamay (juriste, Amiens), qu'il se fonde dans le droit *lato sensu* ou qu'il entraîne l'émergence d'un droit spécifique (cf. la Charte de l'environnement), le droit de l'environnement ne transforme en rien la démarche juridique.

Pour B. Villalba, par contre, l'environnement a bouleversé l'approche sociopolitique et, plus généralement, la démarche scientifique en sciences sociales. Les thématiques de l'incertitude ou de l'irréversibilité ne peuvent être approchées par des démarches traditionnelles. S'appuyant sur les débats autour de la sociologie de l'environnement, B. Villalba montre qu'une simple transformation de la science politique n'est pas suffisante. Il faut aller au-delà de la séparation cartésienne entre nature et humanité, en proposant un anthropocentrisme inclusif qui reconnaît la valeur intrinsèque de la nature dans la sphère humaine.

Ces transformations sont d'ailleurs engagées : *via* les relations nouvelles entre catégories ontologiques, comme le précise F. Jamay en abordant ce que l'on pourrait nommer une « *deep ecology* » juridique qui accorde une personnalité juridique à certains éléments naturels (des arbres, des animaux domestiques...); *via*, également, les mises en relation entre disciplines, comme le montre A. Moroncini en insistant sur le fait que, pour régler les questions d'environnement au sein des entreprises, les sciences de gestion ne peuvent rien à elles seules, mais doivent entamer un dialogue avec les autres disciplines.

### **L'interdisciplinarité entre politiquement correct et engagement réflexif**

Cela étant dit, les expériences de terrain vont-elles dans ce sens ? Il semble que oui, nous disent B. Zuideau (économiste, Lille I) et A. Goxe (politiste, Lille II), tout comme P. Deboudt (géographe, Lille I) et H. Flanquart (sociologue, ULCO). Les premiers se sont confrontés, au sein du programme Environnement, vie et sociétés (PEVS) du CNRS, aux nouvelles formes de gouvernance dans les bassins miniers du Nord-Est de la France. Une interdisciplinarité de proximité entre économistes et politistes a permis de mettre en avant le caractère innovant

des formes de gouvernance dans cette région. Par contre, chaque discipline se replie in fine derrière son éthique propre, l'économie postulant une recherche davantage tournée vers l'action, la science politique une recherche avec davantage de mise à distance.

Le travail de P. Deboudt et H. Flanquart présentait cette même interdisciplinarité de proximité en montrant comment la sociologie doit se plier aux règles de la géographie en termes d'analyse spatiale et comment la géographie doit se conformer aux méthodes d'entretien. Les deux chercheurs et leur équipe ont apprécié ces échanges, qui ont pris des formes de courtes séances de formation aux démarches disciplinaires spécifiques. Ils ont présenté leurs réflexions concernant l'évaluation de la perception sociale d'un événement décrit et analysé par les sciences dures, en l'occurrence le risque de mobilité du trait de côte. Ils ont conclu à la nécessité des interdisciplinarités – de proximité et élargie – et de leur importance dans l'aide à la décision.

Ces deux dernières présentations ont ouvert la voie au débat en forme de conclusion sur l'interdisciplinarité, animé par B. Kalaora (sociologue, Université de Picardie), P. Matagne (historien des sciences, IUFM Nord-Pas-de-Calais) et F. Meilliez (géologue, Lille I). Deux points importants ont émergé. Le premier a trait à l'institutionnalisation de l'interdisciplinarité : une institutionnalisation bénéfique qui a poussé les acteurs de la recherche à réfléchir sur des questions communes, et dont *Les passeurs de frontières*<sup>2</sup> est l'ouvrage emblématique. Il n'en demeure pas moins vrai, en second lieu, que cette interdisciplinarité est davantage un processus de négociation qu'un outil scientifique de production des connaissances, une démarche « politiquement correcte » qui permettrait moins d'apporter des réponses aux questions des décideurs publics que de souligner les dynamiques des problématiques à analyser. Autrement dit, une interdisciplinarité plus normative qu'analytique.

Ainsi, la mise en œuvre de l'interdisciplinarité resterait à construire. Pour ce faire, il faudrait renforcer le cadrage des programmes de recherche, afin d'affirmer la pluralité des interdisciplinarités et non de se laisser dominer par un « projet de société » qui instrumentaliserait la recherche scientifique de même que le productivisme cherche à instrumentaliser les principes du développement durable. En un sens, les discutants sont revenus sur les problèmes posés en début de journée : de même que l'environnement pris comme objet scientifique renouvelle les dynamiques intra- et interdisciplinaires, l'interdisciplinarité renouvelle les logiques de recherche et devrait compenser, en partie, les faiblesses dans la gouvernance collective de la recherche – comme le PEVS fut l'occasion de le faire.

<sup>2</sup> Marcel Jollivet, M. (Ed.), 1992. *Sciences de la nature, sciences de la société : les passeurs de frontières*, Paris, CNRS Éditions.